



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**OBJET : DESAFFECTATIONS / DECLASSEMENTS ET CLASSEMENTS DES TRONCONS CR 12 ET CR 33
- CESSIONS ET MESURES COMPENSATOIRES**

N° Acte : 3.6

Délibération n° 23-194

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code des Relations du Public et de l'Administration,
Vu la délibération n° 23-86, en date du 25 mai 2023, lançant l'ouverture d'une enquête publique,
Vu l'arrêté municipal n° 23-76, en date du 14 septembre 2023, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable, qui s'est déroulée du 9 octobre 2023 au 23 octobre 2023 inclus, nécessaire aux déclassements d'un tronçon du CR 12, d'une contenance de 228 m² et de 2 tronçons du CR 33, d'une contenance respective de 138 m² et 1098 m², ainsi que de 2 tronçons du CR 33 d'une contenance respective de 1219 m² et 404 m², à classer dans le domaine public au titre des mesures compensatoires, conformément au plan ci-joint,
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur dans ses rapports et conclusion motivée, rendus le 24 octobre 2023.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant qu'il convient de faire aboutir ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Abstentions (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

CONSTATE la désaffectation des tronçons susmentionnés.

APPROUVE les déclassements du tronçon du CR 12, d'une contenance de 228 m² et des 2 tronçons du CR 33, d'une contenance respective de 138 m² et 1098 m², en vue de leur incorporation dans le domaine privé communal et leur aliénation.

APPROUVE le déclassement des 2 tronçons du CR 33, d'une contenance respective de 1219 m² et 404 m², au titre des mesures compensatoires, afin de préserver l'environnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la concrétisation de ces dossiers.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI

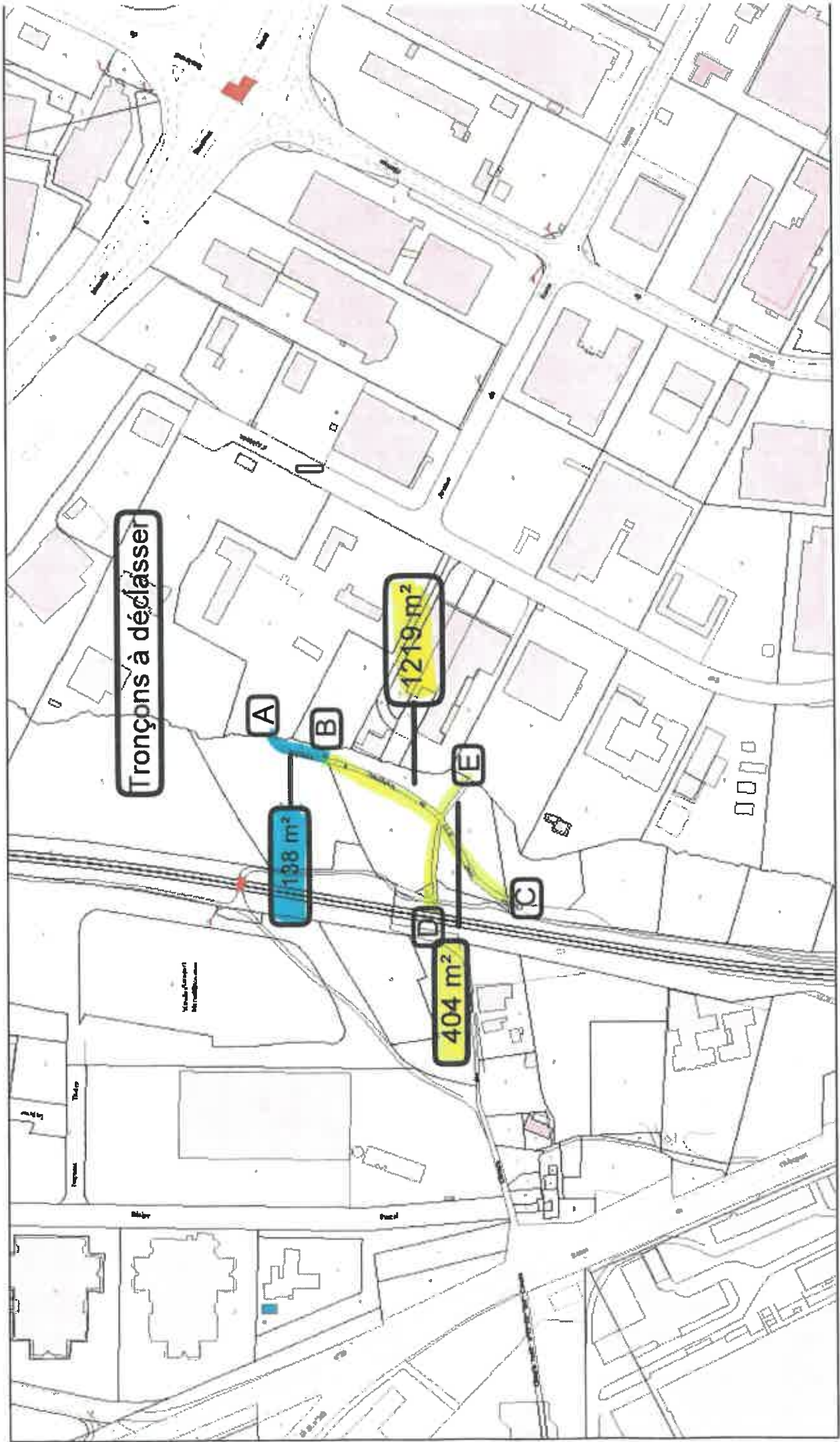


POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 15/12/2023

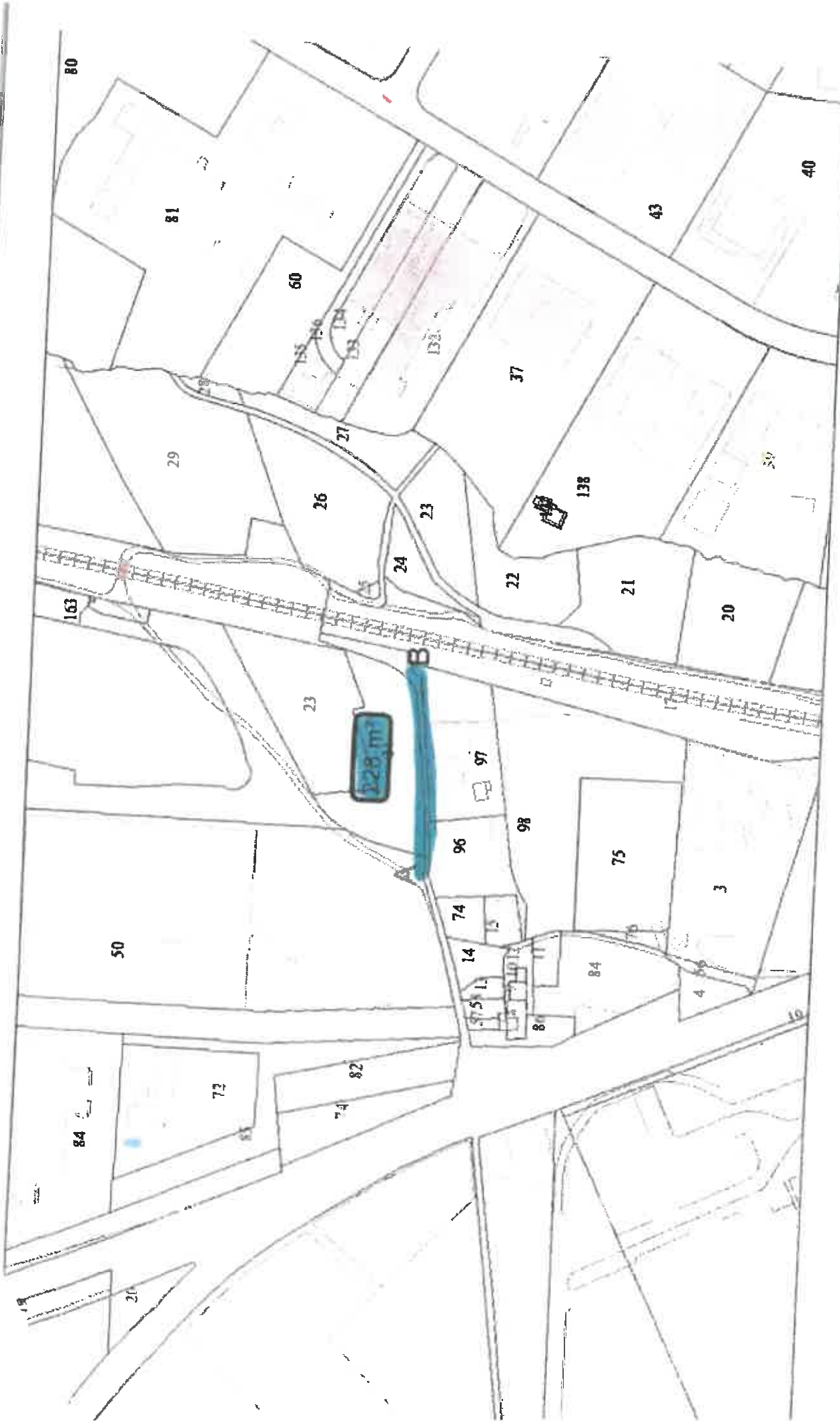
P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

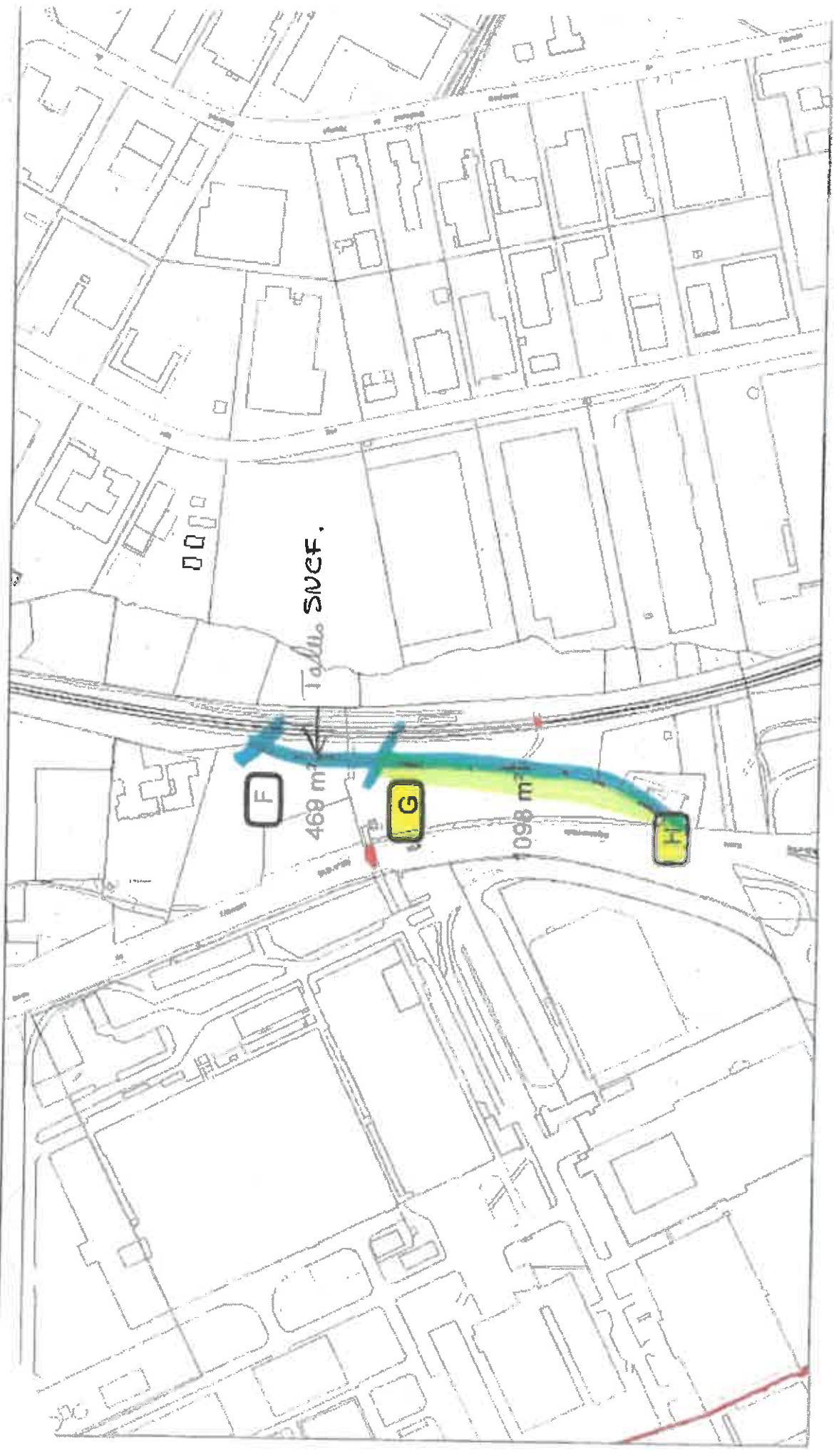




CR n° 33 DIT DE MARGNANE A VITROLLES



CR n° 12 DIT DES CROIES



CR n° 33 DIT DE MARIGNANE A VITROLLES -

